



CLASSIQUES
GARNIER

HERBIN (Jean-Charles), GRÜBER (Gauthier), « Fragment d'une *Continuation de la Chanson de Jérusalem* », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes / Journal of Medieval and Humanistic Studies*, n° 35, 2018 – 1, p. 567-590

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-08322-1.p.0567](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-08322-1.p.0567)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2018. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

HERBIN (Jean-Charles), GRÜBER (Gauthier), « Fragment d'une *Continuation de la Chanson de Jérusalem* »

RÉSUMÉ – Le passage contenu dans ce fragment de la *Continuation de la Chanson de Jérusalem* se situe juste après l'empoisonnement de Godefroi de Bouillon par le patriarche Éracle et Tangré de Pouille ; le texte en est plutôt remanié dans le détail par rapport aux deux seuls manuscrits connus de la chanson, même si le contenu général est stable. Copié au nord de l'aire d'oïl, il permet notamment d'étudier l'origine et l'évolution de la locution "si j'étais que de vous", dont il offre une étape déterminante.

ABSTRACT – The passage contained in this fragment of the *Continuation de la Chanson de Jérusalem* is situated just after the poisoning of Godefroi de Bouillon by the patriarch Éracle and Tangré de Pouille; the text was reworked in detail in comparison to the two known manuscripts of the chanson, even though the content remained stable. Copied in the north of the *oïl* area, it allows us to study the origin and evolution of the expression "si j'étais que de vous" for which it provides a determinant step.

FRAGMENT D'UNE CONTINUATION DE LA CHANSON DE JÉRUSALEM

Ce fragment, qui nous a été signalé par Thomas Falmagne, se trouve aux Archives de la Dordogne, à Périgueux, sous la cote Ms. 183-04 (dans une boîte cartonnée, avec d'autres fragments); retiré de la reliure d'un registre de la commune de Doissat (Dordogne¹), c'est un bifeuillet d'environ 330 mm sur 460 mm (bifeuillet central d'un cahier), 2 colonnes à la page, 46 lignes, soit 368 vers. Le fragment, que nous nommerons désormais *Per*, paraît dater de la fin du XIII^e siècle et appartenait à ce qui a dû constituer un beau manuscrit.

Il s'agit d'un fragment de l'imposante *Continuation de la Chanson de Jérusalem* dans la version des manuscrits de Londres (*I*) et de Turin (*T*), qui compte 27 388 vers dans *I*, version publiée par Peter Grillo²; le texte transmis par *IT* retravaille une partie de la matière des continuations précédentes et introduit nouveaux épisodes et nouveaux personnages³. Le passage transmis par *Per* se situe dans la première moitié de la *Continuation de la Chanson de Jérusalem* (v. 10475-10867) : Godefroi de Bouillon a été empoisonné par le patriarche Éracle avec la complicité ou au moins l'accord de Tangré de Pouille, qui convoite la reine, épouse de

1 Au bas de la dernière page, on lit, au crayon de mine : « Couverture du registre des délibérations de Doissac [*lire* Doissat] 1815-1858 »; en haut de la première page, de la même écriture, au crayon en partie effacé : « < ? > d'Eracle », et, à l'encre, d'une écriture qui paraît remonter au XIX^e siècle : « en montant ut ré mi fa sol la si ut / en descendant ut si la sol fa mi ré ut ».

2 P. R. Grillo, *The Jerusalem Continuations – The London-Turin Version, The Old French Crusade Cycle*, vol. VIII, Tusculooosa and London, The University of Alabama Press, 1994; les manuscrits de Londres (*I*) et de Turin (*T*) sont tous deux datés de la fin du XIII^e siècle ou du début du XIV^e siècle (Grillo, *The Jerusalem Continuations*, vol. VIII, respectivement p. 16 et 22); l'édition donne les variantes du manuscrit de Turin, mais celui-ci a beaucoup souffert de l'incendie de 1904 et son témoignage se révèle souvent incomplet ou peu précis. Les autres continuations de la *Chanson de Jérusalem* sont *La Chrétienté Corbaran*, *La Prise d'Acre*, *La Mort Godefroi* et *La Chanson des Rois Baudouin*.

3 Pour un résumé détaillé, on se reportera à *The Jerusalem Continuations*, p. 1-16.

Godefroi ; Baudouin, frère de Godefroi, convoque Tangré (notre passage commence lorsque le messager énonce la convocation à celui-ci) ; devant Baudouin, Tangré accuse Éracle qui, à son tour, paraît devant Baudouin à Jérusalem et accuse Tangré ; se sachant plus fort que son accusateur, Éracle propose un jugement de Dieu contre Tangré pour se laver de toute accusation et établir la vérité. Le fragment s'arrête deux vers avant l'énonciation explicite de cette proposition : « Vers li le prouverai a loi de champion » (v. 10869 de l'éd. P. Grillo).

La comparaison précise qu'on peut faire de *Per* avec la version *I* publiée (et les variantes de *T*) fait ressortir les particularités du texte qu'il transmet : le fragment nous propose une version écourtée par rapport au manuscrit de Londres (*I*) suivi par P. Grillo dans son édition⁴, sans compter des remaniements plus ou moins étendus portant sur divers éléments.

On ne relève aucun vers faussé dans *Per* ; toutefois, un mot d'assonance se trouve répété dans deux vers consécutifs (10715-10716), et deux lacunes importantes (vingt-deux et huit vers) suggèrent un copiste inattentif. La première (10575-10596) s'explique peut-être par un bourdon (voir, dans l'éd. P. Grillo, les v. 10573-10575 présentant à la rime *raison / on / non* et 10595-10598 *raison / glouton / on / renom*) ; la seconde, 10847-10854, est moins aisée à expliquer ; vingt-sept vers sont omis par rapport à *IT* : 10492, 10511-10512, 10517, 10520, 10559, 10562, 10565-10566, 10571, 10609, 10628-10629, 10633-10634, 10636, 10750 (en fait, écrasement de 10749 et 10750 en un seul vers), 10785-10787, 10795, 10861-10862 ; les v. 10506-10508 sont remplacés par un seul vers, 10549-10553 par trois vers ; les v. 10556 et 10607, qui figurent dans *I* et *Per* sont omis par *T*. *Per* insère trente-deux vers par rapport à *I* : 10496*a-i*, 10497*a*, 10513*a*, 10544*a*, 10554*a*, 10560*a*, 10567*a*, 10573*ab*, 10607*a*, 10676*a*, 10692*a*, 10698*a*, 10702*a*, 10737*a*, 10759*a*, 10783*a*, 10815*a*, 10819*a*, 10825*a-d*, 10844*a*.

Dans notre fragment, on remarque une longue phrase à la syntaxe approximative (10716-10724, voir la note). Enfin, certains vers de *Per* sont complètement réécrits par rapport à *IT* (ou l'inverse) ; ainsi, pour ne donner que quelques exemples :

« Sainte Marie, Dame, venés moi conseiller » 10485 *IT*
« Hé las, com sui honis, com porrai exploier ? » *Per*.

⁴ Dans la version *I* publiée, le passage ici en examen contient 393 vers alors que le fragment *Per* n'en transmet que 368.

Or se pense (s'apense *T*) li glous que la mer passera 10742 *IT*

Apensés s'est li glous qu'en la mer entrera *Per*.

« Mais par Dieu, se j'escape, jamais ne finerai (*éd.* fuierai), / Si arai enerbé Bauduïn au cuer gai ; / Et se li rois est mors, nului ne douterai – / Encore ferai tant que couronné serai » 10780-10783 *IT*

« Mais par Dieu qui me fist, jamais ne finerai, / Si l'averai ocis, car je l'enerberai. / Car se li rois est mors, nullui ne douterai / Lors se leva en piés, n'i a fait lonc delai, / Sa gent fist aprester, puis monte el ceval bai » *Per*.

Il est clair que le texte transmis par *Per* ne suit pas fidèlement la version *IT*, même si le contenu général reste très semblable. L'absence dans *T* des v. 10556 et 10607, qui figurent dans *I* et dans *Per*, permet de penser que *T* n'a pu servir de modèle à *Per* ; pour *I*, on ne peut rien déduire de semblable.

BRÈVE ÉTUDE DE LA LANGUE DU FRAGMENT

Ce fragment présente une *scripta* nettement picarde :

- dans le traitement des palatales⁵ : *cangier* 10482, 10830, *calongier* 10487, *mescaïr* 10496a, *camp* 10544a, etc. ; *anchois* 10570, 10613, *cha* / *decha* 10477, 10607, 10693, 10711, 10727, *chaiens* 10661, *che* 10607, *choilent* (< *celer*) 10691, *corrouchoie* 10663, *chou* 10498, 10659, *corrocha* 10556, (*alre*)*drecha* 10518, 10532, 10702a, 10816, *nochoïier* 10489, *raanchon* 10866, *norrechon* 10567a, *pieche* 10815a, *rechevrai* 10762, etc. ; et *acemina* 10523, *ceval* 10698a, 10783a, *cier* 10496a, 10723, *ciere* 10805, 10815a, *france* 10798, *patriarce* 10599, 10720, 10823, *Perce* (« Perche ») 10803, etc. ;
- dans la morphologie pronominale⁶ : *jou* 10500, 10569, 10572, 10643, 10777, 10827, *jo* 10541, 10567, 10839 ;
- dans l'évolution de la diphtongue *ou* > *au*⁷ : *vautie* 10794, et les formes de la conjugaison de *vouloir* : *vaut* 10491, *vaura* 10480, *vausist* 10831 ;

5 C. T. Gossen, *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, [1976], ici les § 38-42, p. 91-102.

6 Gossen, *Grammaire*, § 64, p. 123.

7 Gossen, *Grammaire*, § 23, p. 73.

- noter encore : *fu* « feu » 10506, 10686⁸; *u* « ou » 10541, et sans doute 10827, et « où » 10549⁹, 10802, l'enclise *leu* (= *la ou*) 10554, 10710, 10726, 10774¹⁰; les graphies *doignon* 10855¹¹, *laideigna* (< *laidengier*) 10663¹²; *poi* pour *poix* 10827¹³; *goie* pour *joie* 10640; et l'absence du graphème *z* dans ce passage¹⁴.

8 Gossen, *Grammaire*, § 25, p. 77-79.

9 Largement attestée en picard « surtout dans les chartes du Hainaut et de la Flandre », Gossen, *Grammaire* § 28b, p. 85.

10 La forme *leu*, contraction pour « là où », n'est pas fréquente et apparaît surtout, semble-t-il, dans le nord du domaine d'oïl; Godefroy (IV, 737) en relève deux occurrences dans *Gerbert de Metz* (manuscrit J, Montpellier, École de Médecine 243, f° 164d² et 181d¹⁷, correspondant respectivement au vers 3986 et au vers qui suit 5685 dans *Gerbert de Metz*, éd. P. Taylor, Namur-Louvain-Lille, 1952), ainsi qu'une occurrence dans une charte d'Aire-en-Artois, aujourd'hui Aire-sur-la-Lys (sans doute tirée de N. de Wailly, « Recueil de chartes en langue vulgaire provenant des archives de la collégiale Saint-Pierre d'Aire », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 31, 1870, P 25 juillet 1295, p. 284, ligne 21 et P 26 juillet 1295, p. 285, ligne 11 – Wailly retient la graphie *le ù* et commente « probablement pour *là où* »); Tobler-Lommatzsch (V, 14) signalent un exemple en variante dans le *Roman de Thèbes* (renvoyant à G. Paris, *Romania*, 10, 1881, p. 48-49; voir *Le Roman de Thèbes. Manuscrit A* (BnF, fr. 375) [manuscrit picard daté de 1289], éd. L. Di Sabatino, Paris, Classiques Garnier, 2016, v. 20); le *FEW* reprend probablement les exemples de Godefroy et de Tobler-Lommatzsch; Gilles Roques nous signale encore *Les Cantiques Salemon* [BnF, fr. 14966, manuscrit picard, circa 1300], éd. T. Hunt, Turnhout, Brepols, 2006, v. 288, 991, 1453, 2237, 2447; la *Zeitschrift für romanische Philologie*, 118, 2002, p. 342, note 27 (rétablir le texte rejeté, à lire *leu* et non *le u*); nous ajouterons un document des Archives de Tournai (fonds des voirs-jurés, détruit pendant la dernière guerre), cité dans « Étude d'un contrat privé du Droit médiéval (1297-1334) », *Revue du Nord*, 28, 1946, p. 267-297 (« et enmener *leu* il li plaira » se lit p. 293).

11 Forme qu'on relève notamment dans le manuscrit S d'*Ansejys de Gascogne*, BnF, fr. 4988 (XIV^e siècle, de provenance probablement artésienne) et dans les *Croniques* de Froissart.

12 Gilles Roques relève des graphies analogues dans des documents du Nord : « Pour ce que ledit Martin oyt que ledit suppliant lui dist : Va-t-en, il se retourna, laidaignant ledit suppliant et s'esforçant d'entrer en sa maison », Archives du Nord, B 1716, fol. 18 (1505), N. Dupire, « *Un mouillé en ancien picard* », p. 133 (et compte-rendu par M. Roques, *Romania*, 66, 1940-1941, p. 269-270, et par G. de Poerck, *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 21, 1942, p. 223), *Mélanges de linguistique romane offerts à Jean Haust*, Liège, 1939; « Et en ce mesmes temps fut pris par justice à Lille (...) ung herese (...). Finablement fut mené à Tournay et preschié, la ou (...) ne fit que rire du preschant; mesmes, soy couchant à ly, le raboua et le laidaigna de villaines parolles », G. Chastellain, *Croniques IV, D.*, c. 1461-1472, 227 (dans le DMF); « por Mahomet cui laidenge et desment », *Folque de Candie von Herbert de Danmartin*, éd. O. Schultz-Gora, Dresden, Niemeyer, 1909, t. I, p. 83, v. 1845 (var. *laidaigne* B = Boulogne-sur-Mer 192 [artésien, 1295]); « Qui oublie son pere Jhesu Cris le ledaigne ! », *Baudouin de Sebourc* [circa 1350], éd. L. S. Crist, Paris, S.A.T.F., 2002, t. I, v. 5988.

13 La graphie *poi* (« poix »), sans consonne finale, paraît rare et se lit dans *La Fille du comte de Ponthieu*, dans la *Vie de Saint Quentin* de Huon le Roi de Cambrai et dans le *Vengement Alixandre* de Gui de Cambrai, dans des manuscrits flamands, tournaisiens ou artésiens.

14 Noter que « l'absence de -z indique la partie occidentale de la région picarde », A. Långfors (qui s'appuie sur H. Suchier), compte rendu de *La bataille de Caresme et de Charnage*, éd.

- pour l’auteur / remanieur, on relève la forme *el* pour « elle » 10491 (plutôt que *il*, mais cette partie du feuillet est peu lisible).

Le passage fournit deux expressions proches signifiant « prouver sa loyauté, sa droiture » : *soi faire loial* 10751 *ITPer* et 10836 *Per*, *soi faire preudom* 10564 *ITPer* et 10836 *IT*. Pour les traits régionaux, on relève *greeillier* 10506¹⁵, *maisnier* 10499 (« domestique, serviteur, officier », ici peut-être au sens de « courtisan » ; en ancien français, le mot *maisnier* – que notre fragment partage avec le seul manuscrit de Londres, celui de Turin préférant *chevalier* – paraît surtout cantonné à la Picardie, à la Flandre et au Hainaut¹⁶); et *en la pardefin* 10735 (accord avec *T*), « pour finir », locution régionale¹⁷ qui se relève dans la même aire que *maisnier*. Pour *rousie*, voir la note au vers 10811.

Noter *Boorges* 10804 *Per* avec hiatus confirmé par le mètre, alors que *IT* proposent *Borges* avec hiatus réduit confirmé là aussi par le rythme du vers dans ces deux témoins.

Plus intéressant : là où l’édition de P. Grillo (manuscrits *IT*) présente, pour le v. 10682, *S'estoie com du roi, Eracle manderoie*¹⁸, le fragment *Per* propose : *Se g'iere que del roi, Eracle manderoie*. Dans les deux cas, on traduira volontiers en français moderne par : « si j’étais à la place du roi », sans y regarder de plus près. Mais on aurait tort de passer trop vite sur les locutions, apparemment équivalentes, contenues dans le premier hémistiche du vers.

Au v. 10682, en effet, la divergence des leçons respectives des manuscrits *IT* et du fragment *Per* invite à s’interroger, avant de revenir aux deux formulations citées précédemment, sur les explications données par les grammairiens, au fil des siècles, à la locution *si j’étais que de*.

G. Lozinski, *Romania*, 60, 1934, p. 257-258 ; retenons que ce phénomène est surtout picard à l’époque du fragment considéré.

15 Cette forme se rencontre notamment dans *Der festländische Bueve de Hantone – Fassung II*, éd. A. Stimming, Dresden, Niemeyer, 1912, vol. I, p. 596, v. 14973 [ms. de base picard, seconde moitié du XIII^e siècle], et dans *Maugis d’Aigremont*, éd. P. Vernay, Berne, Francke, 1980, v. 821 (var. C = Cambridge Peterhouse Coll. 2.O.5, 201) [picard, fin XIII^e s.].

16 *FEW*, vi-1, 253b.

17 Voir G. Roques, « Les régionalismes dans les traductions françaises de la *Consolatio Philosophiae* de Boèce », *La traduction vers le moyen français*, éd. Cl. Galderisi et C. Pignatelli, Turnhout, Brepols, 2007, p. 187-203, ici p. 194.

18 D’après le ms. *I* (London, British Library Additional MS 36615), qui doit correspondre aussi, en l’absence de variante signalée, à la leçon du ms. *T* (Turin, Biblioteca Nazionale Universitaria, MS L-III-25).

Voici le *corpus* dont nous disposons :

Locution avec *que de* :

xv^e siècle

« Ces choses considerees, pour nulle riens, *se j'estoie que du roy*, ne le delivre-
roie », *Trois fils de Rois*, éd. G. Palumbo, Paris, Champion, 2004, p. 236 [18,
70]; [« autour de la moitié du xv^e siècle », p. 66].

« Et, *se j'estoie que du roy*, li soudoier s'en revenroient et laisseroient les
frontières », Kervyn de Lettenhove, *Istore et Croniques de Flandres*, Bruxelles,
Académie Royale de la Belgique, 1879, t. I, chap. XIII, Guy de Dampierre,
p. 265a (note); [« milieu du xiv^e siècle », Kervyn de Lettenhove, *Istore*, t. I,
p. II]¹⁹.

xvi^e siècle

« Je puisse mourir *si j'estoye que du Sénat*, si je ne vous envoyoye bien tous a la
charrue, aux vignes, ou en galleres », Bonaventure Des Périers, *Le Cymbalum
mundi*, texte de l'édition princeps de 1537, avec notice, commentaire et index,
par Félix Frank, Paris, Lemerre, 1873, p. 24.

xvii^e siècle

« *Si j'étois que de vous*, Madame, je ferois en sorte de le porter dans les finances »,
Les Caquets de l'Accouchée, nouv. éd. revue sur les pièces originales, et annotée
par M. É. Fournier, avec une Introduction par M. Le Roux de Lincy, Paris,
Bibliothèque Elzévirienne, 1855, p. 173.

« *Si j'étois que de vous*, je lui achèterois, dès aujourd'hui, une belle garniture
de diamants », Molière, *L'Amour médecin*, I, 1 ; « *Si j'étois que de vous*, je fuirais
les procès », *Fourberies de Scapin*, II, 5 ; « Je ne souffrirais point, *si j'étois que
de vous*, Que jamais d'Henriette il pût être l'époux », *Femmes savantes*, IV,
2, v. 1139-1140 ; « *Si j'étois que de vous*, mon fils, je ne la forcerois point à se
marier », *Malade imaginaire*, II, 6 ; « *Si j'étois que des médecins*, je me vengerais
de son impertinence », *Malade imaginaire*, III, 3 ; « Voilà un bras que je me
ferois couper tout à l'heure, *si j'étois que de vous* », *Malade imaginaire*, III, 10²⁰.

« A coups de pied, *si j'étois que de vous*,

Je l'envoierais ainsi qu'elle est venue », J. de La Fontaine, *Contes*, « La Servante
justifiée », 1666.

19 Noter aussi P. Meyer, « La manière de langage qui enseigne à parler et à écrire le français », *Revue critique d'histoire et de littérature*, 5, 1870/1873, p. 400 : « Par Dieu, se je fu[sse] que le roy, je rebateroi tresbien lour orgueille ». Voir aussi Tobler-Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, VIII, 13, lignes 51-52 : s. *hierzu Tobler Verm. Beitr. P 15 Anm.* Se je fusse que le roy, *Man. de lang.* 400, ce qui revient à reprendre l'explication des *Beiträge* (*que = ce que* + verbe sous-entendu) ; les *Manières de Langue* datent de 1396.

20 Dans cette même scène, Molière emploie un autre tour : « Vous avez là aussi un œil droit que je me ferois crever, *si j'étois en votre place* ».

« *Si j'étois que de vous*, je chasserois bien cette chalandise-là », C. Sorel, *La vraie histoire comique de Francion*, éd. E. Colombey, Paris, 1877, Livre V, p. 170.

« *Si j'étois que de vous*, je voudrois hasarder », Corneille, *Suite du Menteur*, III, 3, v. 1019, éd. de 1645, 1648, 1652, 1654, 1655 et 1656²¹.

« *Si j'étois que de vous*, et si j'eusse une nièce, Je saurois m'en défaire aussitôt », Th. Corneille, *Baron d'Albikrac*, IV, 7.

Pour la plupart des grammairiens, *si j'étais que vous* (et probablement, par analogie, l'explication vaut-elle aussi pour les variantes de cette locution retenues dans notre *corpus*) constitue un gallicisme et présente une ellipse, voire deux, puisqu'il s'agirait de comprendre : « *si j'étais [ce] que vous [êtes]*²² ». S'il s'agit d'un gallicisme, implicitement, il est suggéré qu'il n'est pas utile de chercher à l'expliquer plus avant. Pourtant, il ne paraît pas oiseux de s'interroger sur la présence de *de* et de *que* dans *si j'étais que de vous*.

Avant d'aller plus loin, notons que, si l'on ne dépasse pas le xv^e siècle, les exemples que nous citons dans ce qui suit proviennent uniquement de textes originaires du Nord et du Nord-Est du domaine d'oïl, y compris le fragment que nous éditons ici.

Si l'on veut s'engager dans une perspective plus intéressante que celle qu'on trouve chez les grammairiens traditionnels, il faut consulter les travaux de Jacques Damourette et Édouard Pichon, bien que ces derniers indiquent pour la locution *si j'étais que de vous* qu'elle présente un *que* qui « paraît explétif, c'est-à-dire que sa suppression n'altère que très peu le sens de la phrase²³ ». Cependant, si l'on cherche un peu autour de la locution ici en examen, on est amené à une tout autre conclusion.

21 Dans l'édition de 1660, Corneille modifie ce vers : « En ces occasions, il fait bon hasarder ».

22 N. Landais, *Grammaire de Napoléon Landais – Résumé général de toutes les grammaires françaises*, Paris, 1835, p. 135-136 ; A. Bret, *Observations sur les Femmes savantes*, dans *Œuvres de Molière*, Paris, 1786, t. VIII, p. 127 ; N. Landais concluait : « *si j'étais à votre place* est la seule manière noble de s'exprimer ». Retenons que cette position (il serait exagéré de parler de démonstration) réduit le propos à la bonne tenue du discours.

23 J. Damourette et É. Pichon, *Des Mots à la Pensée – Essai de Grammaire de la Langue Française 1911-1940*, Paris, Éd. d'Artrey, [1943], t. VII, p. 326, § 3066 en-tête et B où *si j'étais que de vous* est commenté « [c'est-à-dire] *si j'étais que [je fusse] vous* », « *Si j'étais sous un mode d'existence tel que je fusse vous* ».

La locution examinée précédemment est en effet concurrencée par une variante qu'on peut considérer, au premier abord seulement, comme allégée du *que*²⁴ :

Locution avec *de* seul :

xvii^e siècle

« Mais enfin, *si j'étois de mon fils*, son époux,
Je vous prierois bien fort de n'entrer point chez nous », Molière, *Tartuffe*, I, 1, v. 35-36.

« *Si j'étois de vous*, je ferois mettre là un paravent, cela est nécessaire dans une salle », Du Verdier, *Le Flatteur*, 1696, I, 5.

xviii^e siècle

« *Si j'étois de vous autres comédiens*, j'aimerois mieux tirer la langue d'un pied que de présenter de pareilles sottises », Regnard, *Critique du Légataire universel*, 1708, sc. 2.

À propos de cette variante sans *que*, Damourette et Pichon concluent : « il est naturel de penser que c'est [...] [un] mécanisme de désomption²⁵ qui fonctionne dans la locution *si j'étais de* [...]. « Si j'étais de mon fils » signifie en somme : « Si j'avais part aux conseils du for intérieur de mon fils ». L'hypothèse « si j'étais vous » est en réalité assez absurde ; l'introduction de *de*, sans en supprimer l'impossibilité, en atténue pourtant l'absurdité, en ce que les deux personnalités différentes du locuteur et de la personne à laquelle il se substitue ne sont pas entièrement confondues et identifiées²⁶ ».

Nous considérerons que *de* dans *si j'étais que de vous* fonctionne de la même manière que dans *si j'étais de vous*. Pour prendre une image

24 Pour des exemples plus récents, voir M. Grévisse, *Le Bon Usage*, Gembloux, Duculot, 1975, § 922, 10^e, p. 1004 (ou 15^e éd. § 245, p. 278) qui relève *si j'étais de vous* notamment chez Musset et Flaubert, ainsi que *si j'étais vous*, en indiquant : « mais cette expression signifie proprement "si j'étais la personne que vous êtes" (tandis que *si j'étais de vous* veut dire : "si j'étais à votre place" = ... dans le cas, dans la situation où vous êtes) ».

25 Le mot *désomption*, qui signifie « prélèvement d'une quantité quelconque », est utilisé par Damourette et Pichon à l'occasion d'un développement sur le génitif, dont les attributions dans les langues indo-européennes a été « de séparer du tout une de ses parties » (et qui, en tant que cas, a été assez généralement remplacé et continué en français par *de*) : voir Damourette et Pichon, *Des Mots à la Pensée*, t. I, § 347, p. 438.

26 Damourette et Pichon, *Des Mots à la Pensée*, t. III, § 898, p. 236 ; et encore : « Il est vraisemblable que *de* sert à indiquer là [dans *on dirait de*] qu'il n'y a pas de vraie similitude entre ce que la chose est et ce qu'on la dirait être », Damourette et Pichon, *Des Mots à la Pensée*, t. VIII, § 3032, p. 278.

peut-être plus immédiatement compréhensible que la démonstration de Damourette et Pichon, on pourrait considérer que *de* agit comme ce que nommerions volontiers une « pincette », à laquelle on a sans doute eu recours, à l'origine, pour souligner qu'on n'entendait nullement se mettre à la place de la personne à laquelle on s'adressait ou dont on parlait, ni même en envisager concrètement l'éventualité. Dans ces conditions, s'agissant des trois premiers exemples (*se j'estoie que du roy / si j'estoye que du Sénat*), on évitait le sacrilège, voire le crime de lèse-majesté si l'on s'adressait à un roi, une entité politique ou si l'on parlait d'eux, et ce n'est sans doute pas un hasard si les plus anciens exemples concernent précisément le roi.

Certes, objectera-t-on, voilà réglé le sort de *de*, mais non celui de *que*. C'est ici qu'il convient de revenir aux deux variantes proposées au v. 10682 par les témoins de la *Continuation de la Chanson de Jérusalem* : *S'estoie com du roi / Se g'iere que del roi*, où l'on constate qu'alternent *que* et *com*.

Là encore, un détour s'impose. On rencontre dans les anciens textes, en effet, d'autres constructions où alternent *com* (qui paraît plus ancien) et *que* : *com pour / com de* et *que pour / que de* :

Locution avec *com pour* :

xiii^e siècle

- « N'ot pas aleit li damoisiaz Hervis
Contremont Marne .x. arpanz et demi,
1244 Quant il encontre les escuiers gentis
Qui en amoinne[nt] la bele Bïautrix,
Comme por vandre a la foire a Ligni.
...
Un cercle d'or ot sor son chief assiz ;
1252 *Comme por* vandre la moinne[nt] a Ligni²⁷ ».
Hervis de Mes, éd. J.-Ch. Herbin, Genève, Droz, 1992.
- « De Geronvile se sont tot a plain mis,
1936 Trestot en ordene ausi *com por* ferir.
...
4240 Trestoute riens *com pour* gent aaisier
Refont as nés toute jour kariier. (*var. S*)
...

27 Le texte de base est *E* (BnF, fr. 19160, xiii², provenance lorraine, peut-être messine); pour le second exemple, *N* (Arsenal 3143, xiv¹) donne « *Si com por* vendre ».

Garniers mes sires m'i a fait envoier
 21466 *Com pour* savoir s'il se doit d'yaus gaitier ». (*var. S*)
Ansejs de Gascogne, éd. J.-Ch. Herbin et A. Triaud, Paris, Champion, sous presse.

xv^e siècle

« ... s'en vint ung soir au giste a Avesnes le Conte *comme pour* le lendemain se trouver a Trassegnies », *Messire Gilles de Chin natif de Tournesis*, éd. A. M. Rouzé, Lille, Septentrion, 2010, chap. xv [358], p. 105 ; [avant 1467].

Locution avec *que pour* :

xv^e siècle

« ... il se commencha ung pou a plongier *que pour* soy eslever pour voler vers la marine », *Le Florimont en prose*, éd. critique du manuscrit bourguignon B.N. 12566, Thèse de doctorat inédite d'H. Bidaux, Université de Lille III, 2007, t. II, p. 179.

« molt fort l'apressoit *que pour* l'ochire », *Le Florimont en prose*, t. II, p. 270.

« ... ils firent par lez maronniers preparer le navie *que pour* monter ens au plus matin », *La Manequine [en prose]*, éd. M. Colombo Timelli, Paris, Classiques Garnier, 2010, LXI-12, p. 217.

« Et pareillement se commencerent a preparer les .II. rois devant dis et la roynne *que pour* passer et aller en Ermenie », *La Manequine [en prose]*, LXII-18, p. 219 ; et probablement encore LX-4, p. 214²⁸.

Dans ces locutions, *com* entre dans une construction où ce mot « indique, avec un peu plus de force que ne le ferait la locution prépositionnelle suivante toute seule, qu'une action s'accomplit conformément à son but²⁹ ». On peut donc dire que *com*, et plus récemment *que*, servent à renforcer le sens de la préposition qui les suit.

Locution avec *com de* :

xiii^e siècle

« Mes, se j'estoie *com de* li,
 Ceenz n'avriez oés ne fromage,
 S'avriez restoré le domage :
 Des pois mengerez et du pain ! »

Willem Noomen & Nico Van den Boogaard, *Nouveau Recueil complet des Fabliaux*, Assen, Van Gorcum, t. III, 1986, *Aloul*, texte diplomatique, p. 12 (ms. A, v. 400-403), et texte critique, p. 30.

28 Comme l'avait compris Hermann Suchier, *Œuvres poétiques de Philippe de Remi, Sire de Beaumanoir*, Paris, Didot, 1884, t. II, p. 396.

29 A. Tobler, *Mélanges de grammaire française*, 2^e éd., trad. de M. Kuttner et F. Sudre, Paris, Picard, 1905, p. 132.

xvi^e siècle

« ... il est vray ce que vous dictes, mais *se j'estoie comme de vous*, j'en useroie par aultre maniere », Philippe de Vigneulles, *Les Cent Nouvelles Nouvelles*, éd. Ch. H. Livingston, Genève, Droz, 1972, p. 221-222, lignes 88-90.

Dans les exemples qui précèdent, *com(me)* ou *que* doivent donc renforcer la valeur spécifique de *de*, même s'il est paradoxal de parler de renforcement, puisque *de*, dans ce cas, sert essentiellement à atténuer l'incongruité de la perspective envisagée. Il serait sans doute mieux venu de dire que *com(me)* / *que* servent à rendre l'atténuation déférente encore plus sensible à l'égard de la personne ou de l'entité à qui l'on s'adresse ou dont on parle³⁰.

Sur ces bases, on doit pouvoir reconstituer l'évolution des locutions qui nous intéressent ici :

- à l'origine probablement, même si aucun exemple ancien n'a été repéré à ce jour, la locution existait avec *de* seul (qui servait de « pincette » et atténuait l'incongruité, voire le quasi sacrilège qu'il pouvait y avoir à seulement envisager de se mettre à la place de quelqu'un);
- puis s'est produit un premier renforcement ou doublement de la « pincette » *de* avec *com*, et secondairement avec *que* – qui alterne si souvent avec *com* dans l'ancienne langue³¹;
- ensuite, la double « pincette » n'étant plus comprise, l'usage est revenu à la locution avec *de* seul³²;
- enfin, le français moderne (et probablement, si l'on en croit les commentaires des grammairiens, d'abord le français familier), se révélant moins sensible au respect que la langue d'autrefois, a opéré une simplification drastique – en vérité un appauvrissement – qui amène la locution à *si j'étais vous*, dont le sens n'est plus

30 Nous empruntons la formule « atténuation déférente » à G. Moignet, qui l'emploie dans un cas somme toute comparable à propos du subjonctif imparfait utilisé en lien avec l'époque présente ou le futur : voir *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1973, p. 244.

31 Voir par exemple Tobler, *Mélanges*, p. 18 et 131.

32 Qui peut être considérée alors comme une formulation allégée, ce qu'elle n'était pas, quoique formellement semblable, à l'origine. Une troisième « pincette » aurait pu être utilisée dans la locution pleine par le recours à l'imparfait du subjonctif dans la subordonnée, comme dans l'exemple relevé par P. Meyer (cité plus haut dans la note 19), mais c'est un exemple corrigé.

le même, qui paraît nettement plus intrusive que les variantes anciennes et qui instaure, pour ainsi dire, une violence virtuelle entre le locuteur et la personne ou l'entité à laquelle il prétend se substituer. De ce point de vue, la formulation moderne avoue une agressivité certaine dans la mesure où elle est très souvent implicitement critique : *si j'étais vous* signifie à la fois que *je ne suis pas vous* et que *vous vous y prenez mal en la circonstance*. Le risque qu'encourt le locuteur, c'est de s'entendre répondre, selon le niveau linguistique de l'échange : *occupez-vous de vous* (avec la même violence virtuelle que celle dont il a fait preuve), ou, de manière plus intéressante pour notre propos : *occupez-vous de vos affaires, de ce qui vous regarde, de ce qui vous concerne ou vous touche*, cette dernière réponse se situant, même si la chose peut surprendre, plutôt au même degré de congruité ou de pertinence que permettrait de l'espérer la formulation avec (*com / que*) *de*.

Voilà une approche de la question que semblent autoriser les deux formes de la locution *S'estoie com du roi / Se g'iere que del roi* que fournissent très opportunément les témoins de la *Continuation de la Chanson de Jérusalem*, approche sans doute plus sémantique que proprement syntaxique, ce qui – nous l'espérons – n'en invalide pas l'intérêt.

ÉDITION DU TEXTE

Laisse 275

[...]

- 10475 « Sire, *par* moi vous mande, a celer ne vous quier, 1 r^o a
Que vous alés a lui *parler et* plaidoyer,
 Car n'a decha la mer haut homme ne princier,
 Por tant *qu'*il croie Dieu le Pere droiturier,
 Qui ne soit a son mant *venus* por cortoyer,
 10480 Car il vaura porter la corone d'or mier
 A ceste Ascention *qu'è* on doit festiier ».
 Quant Tangrés l'entendi, color prist a cangier ;

- Ne respondi nul mot, *ains commence* a bro[n]cier
Et dist a soi meïsmes *que nus* ne l'ot plaidier :
- 10485 « Hé las, *com* sui honis ! *com* porrai exploïtier ?
 Deshonorés me sui tot *par mon fol* quidier,
 Qui voloie autrui terre³³ avoir *et* calongier,
 Dont je n'estoie sires nē oir nē iretier,
Et mal *gré* sien voloie tel feme nochoier
- 10490 Qui n'avoit de moi cure ne de mon dosnoier.
 10491 *Et* *quant* el³⁴ ne me vaut, si le fis assegiar,
 10493 *Par* ce sui mescreüs del bon roi droiturier
 Godefroi le vaillant, le bon roi au vis fier.
- 10495 Tot ce m'a fait Eracles, le traïtor murdrïer,
 10496 Qui me loa mon mal *et* mon grant encombrïer.
 a Bien m'en doit mescaïr, *par* le cors *saint Ricier*,
 b *Quant* le conseil creï del traïtor lanier ;
 c *Et* *quant* li *consenti*, on me devoit noier,
 d *Qu'*il enerba le roi *que* j'avoie tant cier.
 e Mon més li envoiai *por* l'affaire noncier
 f *Et* *por* ce *que* sa mort l'i quidai respitier,
 g Mais *trop* tart i ala, ce ne li ot mestier,
 h *Trop* se hasta Eracles, *que* Diex puist *vergoignier*,
 i <?>³⁵ averai *por* lui .i. dolereus loier,
- 10497 Car Bauduïns me mande, jel sai *bien* sans quidier,
 a *Por* moi faire morir *et* *por* moi escillier ;
- 10498 *Por* chou a assamblé tant prince *et* tant rentier,
 10499 Car *bien* quide li rois, *et* il *et* si maisnier,
 10500 *Que* jou aie enerbé son frere au cors legier.
 Lués *que* g'iere montés en son palais plenier,
 M'apelera de murdre *por* moi plus avillier.
 Mais, *par* cel *saint* Signor qui tot a a jugier,
 J'<enc>userai³⁶ Eracle, si avra son loier
- 10505 De sa grant traïson, car jel ferai lancier
 Dedens .i. fu d'espines, ardoir *et* greeillier ».

33 Exactement *t'rre*.

34 Peut-être *il*.

35 Mot presque totalement effacé (il y a trois lettres).

36 Syllabe illisible ; peut-être *J'accuserai*.

Laisse 276

- 10509 Tot³⁷ ensement Tangrés par lui se dementa,
 10510 Et jure le Signor q<ui>³⁸ sa mort pardona
 10513 K'Eracle le felon tantost encusera
 a Què il verra le roi, ja ne li celera
 La traïson qu'a faite, achater li fera,
 10515 Et sè il le renoie, maintenant s'armera, 1 r° b
 A son branc acéré connoistre li fera.
 10518 A iceste parole en estant se drecha
 Et a dit au message qu'a Jhersalem ira.
 10521 Del palais descendi, isnelement monta,
 Dusqu'a.c. chevaliers avoèques lui mena,
 Droit vers Jherusalem li quens s'acemina,
 Tant chevaucha li quens qu'en la cité entra,
 10525 Dusqu'al maistre palais onques ne s'aresta.
 As degrés descendi, en la grant sale entra,
 Et trova les barons qui furent venu la
 Et le roi Bauduïn qui gaires ne l'ama.
 Atant es vous Tangré qui le roi salua :
 10530 Quant li rois l'entendi, tous li sans li mua,
 Mot ne li respondi ne mot ne li sona,
 Ains enbroncha vers terre et quant il se drecha,
 Les barons et les princes Bauduïns apela :
 « Signor, conseilliés moi, por Dieu qui tot forma,
 10535 Que doi faire de l'homme qui mon frere ocis m'a ?
 En mortel traïson li cuvers l'enerba,
 Et s'estoit ses drois sires k'ommage li jura.
 Se son nom ne savés, je le vous dirai ja :
 C'est Tangrés li Puillois, qui ce murdre fait a.
 10540 Mais, par cel saint Signor qui sa mort pardona,
 Jo le ferai destruire u il se desfendra
 De ceste traïson que li fel bastie a.
 Vers lui le proverai, ja par el n'en ira ».
 10544 Ensi dist Bauduïns que Tangré conquerra,

37 Initiale de laisse bleue.

38 Petit trou juste au-dessus de l'initiale du pronom relatif.

- a* Cors a cors en .i. camp a lui se combatra,
 10545 *Et* se vaintre le puet, tantost le pendera³⁹ ;
Et se Tangrés le vaint, sa mort li pardonra,
Et s'en face justice tele *com* lui plaira.
 10548 Quant Tangrés l'entendi, a poi *qu'*il ne derva ;
 U *qu'*il voit Bauduïn, fierement dit li a :
 « Bauduïns, tort avés, *et* paroir vous porra,
 Que, *par* icele crois, la ou Diex s'aombra,
 10554 Ne *par* le saint Sepulcre, leu il resuscita,
a Ne *par* icele Virge *qui* Jhesu Crist porta,
 10555 C'onques rois Godefrois *par* moi ne devia
 10556 N'onques ne le haï n'ains ne me corrocha ! »

Laisse 277

- « Bauduïns⁴⁰, *dist* Tangrés, vous faites mesproison
 10558 Quant vous me metés sus si grande traïson⁴¹,
 10560 Mais, *par* cel saint Signor qui soffri Passion
a Ens en la sainte crois *por* no sauvacion⁴²,
 10561 C'onques⁴³ n'ot mal *par* moi Godefrois de Buillon :
 10563 A vous m'en combatrai cors a cors a bandon
 10564 Sor mon destrier armés *por* moi faire preudom, 1^oc
 10567 *Et* jo proi le Signor *qui* Longis fist pardon,
a *Por* quele amor g'issi fors de ma norrechon,
 10568 Que, s'ains ot mal *par* moi n'anui ne marison
 10569 Li bons rois Godefrois a qui jou estoie hom,
 10570 K'anchois *quë* il soit vespres en aie *guerredon* !
 10572 Certes, si avrai jou sè il i a raison,
 10573 Mais bien sai *qui* ce fist, ja nel vous celeron :
a Li uns de cels le fist, *par* le cors saint Simon,
b Que li rois amoit plus de cels de sa maison.

39 Exactement *p'ndera*.

40 Initiale de laisse rouge.

41 Début du mot conjectural.

42 Ou *saouvacion*.

43 Ce vers se rattache implicitement à un verbe d'énonciation (« Je dis... ») absent du propos de Tangré (lacune ?) ; la leçon de I (*Onques n'ot...*) est plus claire.

10574 Se le volés oïr, je *vous* dirai son nom⁴⁴ :

Laisse 279

10597 Il a a nom Eracles, ensi l'apela on.
 10598 Tant *par* l'amoit vos freres, li rois de bon renom,
*Qu'*il l'ot fait patriarce *par* bone entencion
 10600 De ceste grant cité *et* de tot le roion,
Et s'iert ses *conseillers*, tant creoit le gloton :
 Rendu l'en a li fel trop malvais *guerredon*,
 Car il l'a enerbé, ja n'ait s'arme *pardon*.
 – Certes, ce puet *bien* estre, ce dient li baron,
 10605 Mais, *comment* le savés ne par quele ocoison ?
 – Certes, ce dist Tangrés, *et nous* le *vous* diron :
 10607 Li fel le me jehi cha sus en che donjon,
 a Dont je me merveillai, *et* si ot *bien* raison ».

Laisse 280

10608 « Seignor⁴⁵, ce dist Tangrés, *par tous* les sains *c'on* proie,
 10610 Il me fist creanter, *por* coi le celeroie,
Que de riens *qu'*il fesist ja ne l'encuseroie
 Ne riens *que* me desist a homme ne diroie,
 Anchois a mon pooir *tous* jors l'en aideroie.
Et je li creantai *comme* fols *que* j'estoie,
 10615 Car de sa traïson garde ne me donoie.
 Lors me dist li traïtres, *que vous* en mentiroie,
Que le roi haoit trop, dont je me mervilloie,
*Et qu'*il l'enerberoit se je ne l'enherboie.
 Quant j'oi le gloton, *tous* m'en esbahissoie,
 10620 <*Qu'*i>l⁴⁶ dist *qu'*après le roi cest roiaume tenroie
Et Florie la bele a moillier prenderoie,
 Ne *que* ja de vo *part* destorbés n'en seroie,
*Qu'*il *vous* feroit ocire, ja blasme n'en avroie,
 A la paiene gent *qui* Jhesu Crist renoie.

44 Bourdon portant sur toute la laisse 278 et le début de la laisse 279, correspondant à un total de vingt-deux vers par rapport à la version *IT*.

45 Initiale de laisse verte.

46 Trou sur l'initiale du vers.

- 10625 Molt en fui corrociés *et forment* li blasmoie,
Et si jurai Jhesu, *qui* tot le mont ravoie,
Que ja *vers* mon signor traïson ne feroie,
10630 Mais *por* ma foi sauver son bon *consentiroie*.
10631 Desfendu li eüsse, mais de lui me doutoie
Què il ne m'enerbast se je li desfendoie.
10635 A Damas s'en ala li fel la droite voie,
10637 *Et* je pris .i. message, après lui l'envoioie 1 v° d
Droitement a Damas, *et* au bon roi mandoie
*Qu'*il se gardast d'Eracle, el faire n'en pooie.
10640 Mais li *glous* se hasta *qui* Diex doinst male goie,
Nuit *et* jor chevaucha, *et que* vous en diroie ?
Tost ot fait son malice, dont li cuers me gramoie ;
A tart i vint li més *que* jou i trametoie,
Car Eracle *encontra* lés une sapinoie,
10645 *Qui* dist a mon message ja mar me cremiroie
Del bon roi Godefroi, car ja mais nel verroie,
Ne Bauduin son frere, delivrés en estoie.
Et mes més retorna, dont molt le laidengoie,
Mais il me dist l'afaire, *et* quant tels mos ooie,
16550 Molt *par* en fui dolans, se jamais Diex me voie,
Durement en plorai *et* grant duel en menoie,
Mais bien vi *qu'*el duel faire noient ne conquetoie.
Fors de la cambre issi *et* mon grant duel lassoie,
La roïne esgardai ou tous biens monteplioie,
10655 *Por* la beauté de lui durement l'enamoie.
La dame *et* le roiaume tant forment covotoie
Que ma gent assamblai si *com* mains hom foloie,
A Jherusalem ving, car vraiment quidoie
Que vous fuissiés ocis, *et por* chou m'apensoie
10660 *Que vers* homme vivant noient ne forfaisoie.
Entrer quidai chaiens, mais fol pensé avoie,
Car la roïne dist *que* ja n'i entreroie ;
Forment me laideigna, dont molt me corrouchoie,
Dont fis tendre mes trés, la cité assegoie
10665 *Et* se jurai Jhesu *que* mais n'en partiroie,

- S'avroie la cité, mais⁴⁷ je m'en parjuroie.
 Quant je soi vo venue dont pas ne me gardoie,
 Tous en fui esbahis, tantost me deslogoie,
 A Cesaire la bele tantost m'en retornoie.
- 10670 Mais, par Dieu le poissant qui tous les biens envoie,
 Ains ne fis traïson ne je ne le feroie
 Por.LX. roiaumes, ne ne m'en melloie.
 Mais, s'Eracles fust ci, tantost l'apeleroie
 De ceste traïson, et si m'en combatroie
- 10675 Cors a cors en .I. camp, et se li proveroie
 Qu'il enerba le roi, dont no gent affeблоie,
 a Car onques mieudres princes ne vesti dras de soie.
- 10677 Dit vous ai verité, par saint Florent de Roie.
 – Certes, dist Bauduins, drois est c'on vous en croie ».
 Dist Hues Duedequins⁴⁸ : « Sor tous sains jureroie
- 10680 Qu'il a dit verité, qui c'onques le mescroie,
 Car de grant loiauté le conte plegeroie.
 Se g'iere que del roi, Eracle manderoie
 Quë il venist a cort, se li demanderoie
 Por coi a mort le roi et si l'assaieroie :
- 10685 S'il connoissoit le murdre, tot errant l'arderoie
 Dedens .I. fu d'espines, ensi en ouvveroie
 Et en tele maniere mon frere vengeroie ».
 Quant Bauduins l'entent, bonement s'i otroie.

2^{ra}

Laisse 281

- Bauduins⁴⁹ li rois d'Acre les barons demanda
- 10690 Molt debonairement, et por Dieu lor proia
 Que, s'il sevent Eracle, qu'il ne li choilent ja.
 Bauduins de Beauvais, qui le Serpent tua,
- a Est salis en estant quant le roi escouta,
 Et li a dit : « Bons rois, entendés a moi cha !
 Hier le laissai a Acre, par Dieu qui tot forma,
- 10695 Forment me mervillai quant il a moi vint la ;

47 Exactement *māis*.

48 *Ms. dued'*.

49 Initiale de laisse rouge.

- .VIII. jors i a esté k'ains ne s'en remua.
 – Hé Diex, ce dist li rois, *com* mal gloton i a!
 Mon frere a enerbé, *qui* de fin cuer l'ama,
a Onques si mals traîtres sor ceval ne monta.
 10699 Mais, se Dieu plaist de gloire, *par* tans le *comparra* ! »
 10700 Li rois prist .i. message, a Acre l'envoia,
 Eracle le felon isnelement manda,
 10702 *Et* li més est montés, le *congié* demanda,
a De Jhersalem issi, *vers* Acre s'adrecha ;
 10703 Tant ala chevauchant *qu'en* la cité entra,
 Dusc'al maistre palais sa resne ne tira.
 10705 Au *peron* descendi, en la sale monta,
Et a trové Eracle *qui* se sejournoit la.
 Li més vint devant lui *et* si s'agenoilla,
 Dit li a son message ensi *c'on* li rova,
Et dist *que* Bauduïns de Rohais mandé l'a
 10710 Droit a Jherusalem leu coronés sera ;
 Mandé a son barnage *et* decha *et* dela
Qui li ont fait *hommage*, nus ne li refusa.
 Quant Eracles l'entent, *tous* li sans li mua,
Et dist a soi meïsmes *que nus* ne l'escouta :
 10715 « Las, *com* m'est mescheü ! cis caitis *que* fera ?
 Bien sai *que* Bauduïns destruire me fera,
 Car bien l'ai desservi, *c'onques* ne se mella
 Nus hom de sifait *murdre*, ne jamais ne fera,
 Quant le mien droit signor – *qui* tant honoré m'a
 10720 *Qu'il* me fist patriarce *et* tant fort m'amonta
Qu'as consaus de ses cambres tot *premiers* me hucha,
 L'onor *qu'è* il m'a faite, Diex, si mal emploia –,
 Quant je l'ai enerbé, mais cier le me vendra
 Rois Bauduïns, ses freres, *qui* tant de proece a⁵⁰.
 10725 Mais de ce me merveil quant onques escapa
 Del Bos de Belleem leu Lÿons le gaita ». 2^r b
 Lors a dit au message : « Amis, entendés cha :

50 Longue phrase dans laquelle *Quant je l'ai enerbé* (10723) reprend en relance *Quant le mien droit signor* (10719), tout ce qui se trouve entre ces deux éléments devant être considéré comme une sorte d'aparté dans le monologue intérieur d'Éracle.

- N'est pas mors *Bauduins* ? » *et* cil respondu a :
 « N'enil, *par* ma foi, sire, onques ne devïa ;
 10730 A ceste Ascencion corone portera.
 Quant il vint de Rohais, *grans* paines endura,
 Car *païen* l'assalirent, *qui* Diex onques n'ama,
Et Lÿons li *traïtres* *qui* maint mal fait li a :
 Molt *perdi* *Bauduins* de sa gent *qu'*il guïa,
 10735 Mais en la *pardefin* Lÿon desbareta,
Et lui *et* ses .ii. fils ocist *et* decoupa,
 10737 Son frere *et* ses .ii. oncles ocist *et* detrença,
a *Et* tous ses *Sarrasins* ocist *et* lapida ».
 10738 Quant Eracles l'entent, durement l'en pesa,
 Lors dist a soi meïsmes, s'è a *Jhersalem* va,
 10740 *Que* *Bauduins* li preus tantost le destruïra ;
 Encusé⁵¹ l'a Tangrés, sa foi mentie en a.
 Apensés s'est li glous *qu'en* la mer *entrera*⁵²,
Par mer ira en Puille ou en France dela,
 Ou outre en Alemaigne, si se desvoïera
 10745 *Qu'è* hom *qui* le *connoisse* de lui *parler* n'orra,
 En itele maniere sa vie sauvera.
 Lors dist a l'autre mot *que* ja ne s'en fuïra,
 10748 Mais a *Jherusalem* tot maintenant ira ;
 10749 S'on l'apele de *murdre*, son gage ploïera,
 10751 *Por* soi faire loial en *camp* se *combata*,
 Molt est *preus et* hardis, *bien* se *desfendera*.
 Lors dist a l'autre mot *que* *recreans* sera,
 10754 Car Diex li ert nuisans *et* li tors *qu'è* il a.

Laisse 282

- 10755 Eracles⁵³ fu dolans, pensis *et* en⁵⁴ esmai :
 « Hé, Diex, ce dist li glous, Peres, *que* *devenirai* ?
 S'è a *Jhersalem* vois, *grant* folie ferai,
Bauduins m'ocira, tot *vraïement* le sai.

51 Trait parasite au-dessus du *c* de *encusé*, ou lire *entusé*.

52 Exactement *ent'ra*.

53 Initiale de laisse bleue.

54 Mot rajouté au-dessus de la ligne (avec petit signe d'insertion).

- Molt l'ai bien deservi quant son frere enerbai :
- a Ne me sai *conseillier* ne *que* faire porrai,
- 10760 Trop *par* fis grant folie quant ains me *conseillai*
 A Tangré mon cousin vers qui je m'encusai,
 Car il m'a encusé, *par* coi mort rechevrai.
 Se je m'en vois fuiant, ja cele *part* n'irai
C'on ne me face *querre* tant *que* trovés serai.
- 10765 Je sui bons chevaliers et en moi grant force ai ;
 S'on me met sus le *murdre*, mon gage ploierai,
 Au roi *et* as barons tot plainement dirai
 K'enerbé a Tangrés le roi au cuer vrai,
*Et qu'en*contre son cors molt bien le <proverai>⁵⁵
- 10770 En .i. *camp* arami vers lui me combatrai, 2 v^o c
 10771 *Et* se je le *puis* vaintre, grant joie en averai,
 Grant los *et* grant honor a tous jors *conquerrai*.
- 10773 Tangrés est molt hardis, car bien esprové l'ai
 En maint pesant estor leu je le regardai,
 10775 Molt est bons *chevaliers*, a paines meilleur sai ;
 Mais, se j'avoie droit ausi bien *que* tort ai,
 Jou ne le douteroie une fueille de glai !
 Li cuers me va disant *que* je le vainerai,
Et se je le *puis* vaintre, ma pais au roi avrai.
- 10780 Mais, *par* Dieu *qui* me fist, jamais ne finerai,
 10781 Si l'averai ocis, car je⁵⁶ l'enerberai,
 10782 Car, se li rois est mors, nullui ne douterai ».
 10783 Lors se leva en piés, n'i a fait lonc delai,
 a Sa *gent* fist aprester, *puis* monte el ceval bai.

Laisse 283

- 10784 Eracles⁵⁷ est montés qui li cors Dieu maldie,
 10788 .c. *chevaliers* od lui *qui* sont de sa maisnie ;
 10789 Droit vers *Jherusalem* ont lor voie aqillie.
 10790 Tant chevaucha Eracles, il *et* sa *compaignie*,
 Què a *Jhersalem* vint la fort cité garnie ;

55 Mot sous une tache.

56 Peut-être *jo*.

57 Initiale de laisse bleue.

- 10792 Entresi *qu'*al palais li glous ne s'i detrie,
 10793 Devant la tor descent *qui* grans ert *et* antie.
 10794 *Tous* les degrés monta en la sale vaultie,
 10796 *Et* trova *Bauduin* entre sa baronie,
Et le roi *Corbarant* *et* les rois de Nubie,
Et la france roïne *qui* ot a nom Florie,
Et ses .ii. fils od lui *qui* furent de Rousie.
 10800 D'encoste le roi sist Hues de Tabarie,
Et d'autre part *Raimons* a la barbe florie,
 < *Et* H>ues⁵⁸ de Melans u li rois *molt* se fie,
 Li *quens* *Rotous* del *Perce* *qui* n'ot pas coardie,
Quens *Herpins* de Boorges *et* dans *Jehans* d'Alie,
 10805 *Et* dans *Rambaus* *Cretons* a la ciere hardie,
Bauduins de Beauvais *qui* en *Jhesu* se fie,
Et *Gerars* de Gornay *qui* ot grant signorie⁵⁹,
Et *Richars* de Caumont *qui* sot de l'escremie,
 Le veske d'Oliferne *qui* *molt* sot de clergie.
 10810 Le roi *ont* fait *hommage* la *grans* *chevalerie*.
 Atant es *vous* *Eracle* *qui* la barbe rousie⁶⁰ !
 Le roi a salué basset a vois serie ;
 Quant li rois l'a veü, *tous* li sans li formie,
 Bien entent le gloton, mais ne li respont mie,
 10815 Ains s'enbronça aval, s'a la ciere baissie ;
 a Une pieche pensa li rois chiere marie.
 10816 Quant il se redrecha, a haute vois s'escrie :
 10817 « *Prendés* me cel gloton, gent de bone lignie,
 10818 Le plus mal traïtor *qui* onques fust en vie, 2 v° d⁶¹
 10819 *Qui* mon frere m'a mort *par* sa grant *derverie*,

58 Parchemin éraflé et usé.

59 Trait parasite au-dessus du o.

60 *qui* = *cui* ; *rousie* doit représenter le présent de l'indicatif de *rousier*, forme parallèle au rare *roussoier*, à prendre au sens de « tirer sur la couleur rousse » (pour les hommes du Moyen Âge la rousseur et la traîtrise, depuis Judas, vont de pair) ; à rapprocher de *rougier* (= *rougeoier*) chez Adenet le Roi (*Enfances Ogier*, éd. Aug. Scheler, Bruxelles, 1874, v. 2825, 3503, et note p. 280), ainsi que de Godefroy, *rougeoier/rougier* (VII, 243c) et de Tobler-Lommatzsch, *rojoier/rogier* (VIII, 1431).

61 Cette colonne du texte est la plus détériorée ; plusieurs mots des v. 10821-10834 sont à peu près complètement effacés.

- a* Par sa grant traïson et par sa felonie !
 10820 Sans mesfait l'enerba li leres par envie,
 10821 Et s'estoit ses drois sires, qu'il li ot foi <pl>evie⁶²,
 Tant l'avoit amonté par sa grant cortoisie
 Qu'il l'ot fait patriarce de sa cité antie ;
 Le Crois et le Sepulcre li ot mis en baillie
 10825 Et totes les reliques qui bien valent Persie,
a Tant par l'amoit li rois, dont il faisoit folie,
b Son conseillier ot fait del gloton par s< ?>ie :
c Mal l'en a li traîtres la deserte merie
d Quant onques l'enerba, trop fist grant dyable.
 10826 Mais, par cel saint Signor qui tot le mont maistrie,
 Jou le ferai ardoir <u metre en>⁶³ poi boulie !
 Ne <le> respiteroit l'onor d< ? >ie⁶⁴,
 <Li roiaumes de France ne tote Romenie>⁶⁵ ».
- 10830 Quant <Eracles>⁶⁶ l'entent, s'a la color cangie,
 Dont vauisist il bien estre as pors de Lombardie.
 Nonporquant respondi anchois que nus l'en prie :
 « Sire, dist il au roi, s'il est nus qui ce die
 K'envers mon droit signor qui a la < ? ?>ie
 10835 Fesisse onques nul jor traïson ne boisdie,
 Bien m'en ferai loiaus a m'espee forbie :
 N'a si hardi François en terre de Surie
 N'en France par dela tant com la mers tornie,
 Se murdre me met sus, que jo ne l'en desdie ;
 10840 Vers lui m'en combattrai a bataille aramie,
 Vaincu le vous rendrai ains l'eure de complie ! ».

Laisse 284

- 10842 « Sire⁶⁷, ce dist Eracles, vous faites mesproïson
 10843 Quant vous me metés sus si mortel traïson,

62 Tache sur la première syllabe de *plevie*.

63 Lecture conjecturale (= leçon du manuscrit de Londres).

64 Peut-être *d'Esclavonie*, comme dans le manuscrit de Londres.

65 Lecture conjecturale ; dans le manuscrit de Londres, on lit : « Le roiaume de France, Pulle ne Rommenie ».

66 Lecture conjecturale (= leçon du manuscrit de Londres).

67 Initiale de laisse rouge.

- 10844 Mais, *par* cel *saint* Signor qui vint a Passïon
a Ens en la Sainte Crois *por* no redempsiön,
10845 Onques *par* moi n'ot mal mes sires li frans hom,
10846 Godefrois li bons rois qui fu dus de Buillon⁶⁸.
10855 Mais cil qui l'enerba est en cestui doignon,
Et s'il vous plaist, bons rois, je *vous* dirai son nom,
C'est *quens* Tangrés de Puille, qui est de grant renom,
Qui le roi enerba *com* traïtor felon,
Car il quida avoir sa terre *et* son roion,
10860 *Et* sa feme la gente Florie au cler menton,
10863 *Et* vous fist il gaitier au linage Mahon
El Bos de Bellehem, *et* au cuvert Lyon :
10865 Bien quida li traïtres, *par* le cors *saint* Simon,
Que vous fuissiés ocis sans nule raanchon ;
10867 *Por* ce manda sa gent d'entor *et* d'environ ».
[...]

Jean-Charles HERBIN
Gauthier GRÜBER
Calisthe EA 4343
Université de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis

68 Lacune de huit vers par rapport à la version *IT*.